



## Solde congés retour congé maternité

Par **Adeline75000**, le **05/12/2014** à **11:10**

Bonjour,

Je souhaitais savoir si mon employeur peut m'obliger à solder mes CP à mon retour de congé maternité en une seule fois et à la date qui lui convient.

Je dois reprendre le travail mi-janvier et il me reste 15 CP à solder au 31/05, mon employeur me demande de les prendre en une seule fois et ainsi de ne reprendre le travail que début février. Le peut-il ?

Je vous remercie d'avance de votre aide précieuse.

Par **P.M.**, le **05/12/2014** à **12:02**

Bonjour,

Si c'est ceux que vous avez acquis avant le 1er juin 2014, a priori, l'employeur peut vous obliger à les prendre puisqu'il vous prévient plus d'un mois avant...

Par **Adeline75000**, le **05/12/2014** à **12:38**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide !

Ce sont bien des CP acquis avant le 01/06. Comment peut-il m'informer de sa décision ? Je n'ai reçu qu'un mail me suggérant de décaler mon retour de quelques jours sans en préciser le nombre ni la date.

Merci encore et bonne journée,

Par **P.M.**, le **05/12/2014** à **12:54**

Vous pourriez donc lui demander des précisions car il ne semble pas vous demander de les solder même s'il semble qu'il entend que ce soit au terme du congé maternité...